Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

Guide

Comprendre sa facture d'électricité

Guide réalisé par le SIEM. Version mise à jour au 1er juin 2021

INTRODUCTION

Lorsque l'on change de fournisseur d'électricité, il n'est pas toujours facile de se repérer sur ses nouvelles factures. La tâche est encore plus difficile lorsque l'on bascule des Tarifs Règlementés de Vente (TRV) commercialisés historiquement par EDF depuis 1946, vers un contrat dit « en offre de marché » et proposé par tous les fournisseurs d'énergie.

Ce guide est destiné à **éclaircir les éléments compris dans la facturation de l'électricité**. Il sera mis à jour en fonction des évolutions règlementaires. Il est mis à disposition des membres du Groupement de commandes ELECTRICITE organisé par le SIEM mais également des collectivités. Il peut être transposable aux entreprises et aux particuliers en y apportant quelques ajustements.

Des exemples concrets de factures émises par les fournisseurs seront présentées dans ce guide. Elles émanent des fournisseurs avec lesquels le SIEM est actuellement en contrat au travers du Groupement de commandes ELECTRICITE mis en place depuis 2015. **Ce guide n'est pas destiné à en faire leur promotion.** Le SIEM est soumis au Code de la Commande Publique et ces fournisseurs ont été retenus dans le cadre de procédures de passation de marché. Les lecteurs non-adhérents au Groupement de commandes organisé par le SIEM, sont libres de choisir leur fournisseur d'électricité.

Généralités

Tout d'abord, il faut avoir à l'esprit qu'il n'y a pas de facture type pour l'électricité. **L'emplacement des informations sur les factures diffère d'un fournisseur à l'autre**. Toutefois, les informations obligatoires suivantes doivent être indiquées :

- la date et le numéro de la facture ;
- le montant global facturé sur la période, en € ;
- les informations permettant d'identifier le ou les sites facturés : PDL, adresse du site, puissance souscrite, option tarifaire ;
- les index de consommation de début et de fin de la période facturée, réels ou estimés ;
- les consommations sur la période en KWh ;
- le détail de la facturation hors taxes et toutes taxes comprises en €.

Généralement, les factures d'électricité reçues par le client sont composées :

- d'une page de garde avec le montant global facturé ;
- selon le type de facturation choisie : un résumé des sites facturés ;
- une facture détaillée par site.

Elément important de la facturation : les INDEX

C'est à partir des index que la consommation d'une période est calculée. Ils peuvent être :

- réels : l'index est transmis à distance grâce au compteur LINKY ou relevé sur le compteur par ENEDIS ou par le client (auto-relève).
- estimés : l'index n'est pas relevé, il est estimé par le distributeur ou le fournisseur en fonction des consommations antérieures et du profil de consommation du client.

Les index sont envoyés au fournisseur qui établit la facture sur leur base.
Qu'ils soient réels ou estimés, les index de début de période et de fin de période doivent obligatoirement apparaître sur la facture.

Segmentation des sites :

Selon leur puissance et leur raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, les sites sont catégorisés de la façon suivante :

Segment	Puissance de raccordement	Réseau raccordé	Ancienne référence de contrat au TRV avec EDF
C5	≤ 36 KVa	BT	Tarif Bleu
C4	> à 36 KVa	BT	Tarif Jaune
C3	< à 250 KVa	HTA	Tarif Vert
C2	> à 250 KVa	HTA	Tarif Vert

Composition d'une facture d'électricité

Quel que soit le fournisseur ou le type de contrat, la facture est toujours composée de 3 parties :

- **la fourniture** : il s'agit de la consommation d'électricité sur la période (part variable) et de l'abonnement (part fixe);
- **le transport et l'acheminement** (appelé TURPE*) : il s'agit du paiement de l'utilisation du réseau public d'électricité pour acheminer l'électricité de la centrale de production jusqu'au point de consommation (foyer, entreprise, bâtiments agricoles...) ;
- **les taxes et contributions**.

** Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité*

Elles représentent chacune 1/3 de la facture

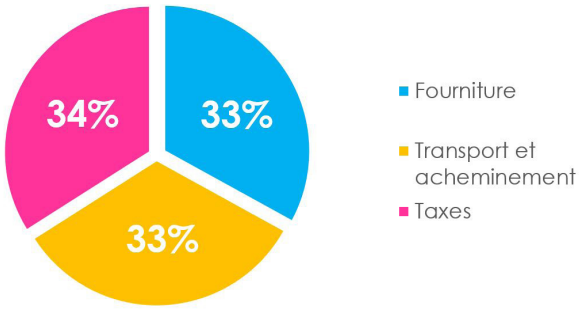

Source : observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel 3ème trimestre 2020 de la Commission de régulation de l'Énergie (CRÉ)

Les différentes parties de la facture en détail :

Partie fourniture :

C'est la **seule partie de la facture qui peut être mise en concurrence**. Elle se compose :

- De **l'abonnement** fixe par mois (ou annuel proratisé sur la période facturée). Il est librement défini par le fournisseur et peut inclure sa marge commerciale et ses coûts de gestion.
- De **la consommation** sur la période. Elle est indiquée sur la facture en KWh consommés pour la période facturée ainsi que son prix unitaire exprimé en majorité en KWh (parfois en MWh). Le prix comprend le coût de l'électricité achetée sur le marché de l'électricité et peut inclure la marge commerciale et les coûts de gestion du fournisseur.
- Des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**. En application de la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE) du 13 juillet 2005, les fournisseurs d'énergies ont l'obligation de faire économiser de l'énergie. Ainsi, la consommation d'électricité par les clients entraîne une obligation de collecte de CEE pour le fournisseur qui le répercute directement sur les factures de ses clients. Il existe 2 sortes de CEE : les CEE dits classiques et les CEE précaires aux bénéfices des ménages en situation de précarité énergétique (depuis 2017). Ce dispositif est basé sur la consommation de la période multipliée par le coefficient règlementaire (2021) :
  - CEE Classique : 0,463
  - CEE précaire : 0,463*0,333

  Le prix des CEE est indiqué dans l'offre du fournisseur pour la période du contrat. Ils peuvent être soumis aux évolutions règlementaires.
- Du **mécanisme de capacité**. Introduit par la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010, ce dispositif a pour objectif de taxer les heures de pics de consommation en hiver pour financer des outils de production d'électricité capable de fonctionner rapidement pour répondre à la demande et favoriser la réduction de la consommation en période de pointe. RTE détermine et communique aux fournisseurs les jours de l'année où les consommations aux périodes de pointe seront taxées (jours PP1 : 10 à 11 jours dans l'année, connus la veille pour le lendemain). Pour les sites d'une puissance supérieure à 36 KVa, seule la période hivernale est taxée (Heures Pleines Hiver / Heures Creuses Hiver). Pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 Kva, les fournisseurs appliquent des coefficients traduisant la propension du site à consommer pendant les jours PP1 moyennés sur l'année. Pour ces sites, ce mécanisme est donc facturé toute l'année.
- (optionnelle) Du **supplément « énergie verte »**. Ce surcoût traduit la volonté de consommer une énergie dite verte, produite par des énergies renouvelables. Bien évidemment, comme il est impossible de différencier, dans les installations électriques du réseau de distribution, une énergie verte d'une énergie produite avec une centrale nucléaire ou thermique, le fournisseur s'engage auprès du client à produire de l'énergie verte ou à acheter de l'énergie verte correspondant au volume de la consommation du client. C'est ce qui est appelé « garanties d'origine ». Ce supplément est basé sur la consommation du client et le prix unitaire est exprimé majoritairement en KWh. Il peut être compris dans le prix unitaire d'électricité et donc non détaillé.

Partie Transport et Acheminement :

Cette partie de la facture est **indépendante de l'offre du fournisseur**. Les sommes collectées sont directement reversées au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (pour la Marne : ENEDIS) et au gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France : RTE. Pour acheminer l'électricité jusqu'aux sites de consommation, l'énergie passe par les réseaux de transport et de distribution publique. En contrepartie de son utilisation, le consommateur doit payer une compensation appelée TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité. Ce dispositif est fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en fonction des coûts et des investissements du gestionnaire de réseau pour distribuer l'énergie.

Ce tarif se compose :

- d'une partie fixe basée sur la puissance souscrite du compteur (composante annuelle de soutirage, de comptage et de gestion)
- d'une partie variable basée sur les consommations de la période et l'option tarifaire choisie (composante de soutirage)

Partie Taxes et Contributions :

Sur la facture hors taxes (parties « Fourniture » et « Transport et Acheminement ») viennent s'ajouter les taxes règlementaires. Les sommes collectées par le fournisseur sont reversées à l'Etat français :

- la **Contribution Tarifaire d'Acheminement** (CTA) est reversée à la Caisse nationale des industries électriques et gazières pour financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant de ce régime. Elle est basée sur les éléments fixes de la facture (abonnement + composante fixe du TURPE). Son taux est défini par arrêté ministériel. En 2021, il est fixé à 27,04 %.
- La **Contribution au Service Public de l'Electricité** (CSPE) est reversée à l'Etat pour financer les obligations de service public. Depuis le 1er janvier 2016, elle est acquittée par tous les consommateurs d'électricité quel que soit la puissance souscrite. Elle est basée sur les consommations de la période au tarif de 22,5 € / MWH (prix fixe depuis le 1er janvier 2016).
- Les **Taxes Locales sur les Consommations Finales d'Electricité** (TLCFE) sont le produit de la consommation d'un site multiplié par un coefficient et un taux. Le coefficient est fixé par l'Etat selon le type du site. Elles sont regroupées sous 2 formes :
  - La Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) : son taux est fixé par les communes. Pour les communes rurales, c'est le syndicat d'énergies qui perçoit cette taxe et fixe son taux. Dans la Marne, le SIEM est bénéficiaire de cette taxe et utilise cette recette pour réaliser les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité (renforcement, sécurisation, extension et effacement).
  - La Taxe Départementale sur les Consommations Finales d'Electricité (TDCFE) : son taux est fixé par les Conseils Départementaux qui perçoivent cette contribution.

  Cette taxe est collectée par les fournisseurs qui la reverse aux bénéficiaires trimestriellement.
- La **Taxe sur la Valeur Ajoutée** (TVA). Elle s'applique de 2 manières :
  - Un taux à 5,5% sur l'abonnement HT, la part fixe du TURPE et la CTA ;
  - Un taux de 20 % sur la fourniture HT, la part variable du TURPE, la CSPE et les TCFE.

EN RÉSUMÉ !

La facture se compose :

Ces sommes perçues par le fournisseur sont reversées :

	Fourniture d'électricité
	Abonnement
	Consommation
au Fournisseur ←	Obligation CEE
	Obligation mécanisme de capacité
	(option) supplément « énergie verte »
	Transport et acheminement
au Distributeur et à RTE ←	TURPE
	Taxes et Contributions
	CTA
	CSPE
à l'Etat (Collectivités pour la TCFE) ←	TLCFE
	TVA

Exemple de facture Total Energies pour un site C5

Ci-dessous, une facture du SIEM envoyée par le fournisseur Total Energies (marché SIEM 01/01/2018-31/12/2019) :

TOTAL direct energie → *Le 1er juin 2021, Total Direct Energie est devenu Total Energies* → TotalEnergies

▸Détail de votre facture

PDL : 043 61- ID N°0001 - FACTURATION PERIODE DU 01/12/2019 AU 31/12/2019

Numéro de PDL à 14 chiffres = numéro unique par site

Vos références
Nom site : BATIMENT SIEM
Profil : P02

Identification du site : nom et adresse

Adresse du site
SIE DE LA MARNE
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tarif non réglementé → Type de contrat
Segment: C5
Raccordement : BT < 36 kVA
Option tarifaire : Base - CU
Type de site et option tarifaire

Puissance du compteur

Puissance Souscrite
36 kVA

Données de comptage
Compteur Evolué
Matricule compteur :
Coefficient de lecture : 1

Historique de la consommation du site
Consommation Annuelle de Référence : 15217 kWh

Energie active	2833	3168	2824	2375	2317	2339	2629
Période	nov-18	janv-19	mars-19	mai-19	juil-19	sept-19	nov-19

☐ Estimé Enedis
■ Relevé Enedis

Facture basée sur la dernière relève de votre compteur effectuée par Enedis : 39906 le 07/11/2019

Relevé de consommation	Ancien index	Nouvel index
Compteur N°	le 01/10/2019	le 30/11/2019
Base	38349	40978

		Quantité (kWh)	Prix unitaire	H.T.
Energie active				**141,71 €**
Période du 01/10/2019 au 30/11/2019				
Base		2629	0,05060	133,03 €
Mécanisme de capacité		2629	0,00330	8,68 €
Abonnement (HT)		(kVA)		**4,18 €**
Période du 01/10/2019 au 30/11/2019			25,00 €/an	4,18 €
Transport et acheminement				**118,43 €**
Composante de soutirage variable	du 01/10/2019 au 30/11/2019	2629	0,03770	99,11 €
Composante de comptage - Echoir	du 01/12/2019 au 31/12/2019	31	0,05589	1,73 €
Composante de gestion - Echoir		31	0,03485	1,08 €
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/12/2019 au 31/12/2019	1116	0,01479	16,51 €
Taxes et contributions (HT)		Assiette (kWh)		**88,84 €**
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)				5,22 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE,€/kWh)		2629	0,0225	59,15 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE, €/MWh, année 2019)		2629	6,08	15,98 €
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE, €/MWh, année 2019)		2629	3,23	8,49 €
TVA *		Assiette (€)		**66,47 €**
TVA à 5,5%		28,72		1,58 €
TVA à 20%		324,44		64,89 €
TOTAL TTC *				**419,63 €**

* TVA et TOTAL TTC à titre indicatif, se reporter à la 1ère page pour le montant global.

partie Fourniture

partie Transport et Acheminement

partie Taxes et Contributions

Période de facturation

Consommation sur la période*

Facturation du mécanisme de capacité

Part variable sur la période

Part fixe en provision de la période suivante

** Les CEE sont compris dans le prix du KWh. Ils n'étaient pas différenciés dans le bordereau de prix du marché lancé par le SIEM pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.*

La **base de la facturation** du fournisseur se trouve dans cette partie de la facture. On y apprend :

- la consommation annuelle de référence (base des estimations quand il n'y a pas de relève) : 15 217 KWh.
- les consommations des périodes antérieures.
- la date de la dernière relève : le 7/11/2019 avec un index de 39906.
- l'index de début de période de facture : 38349 et l'index de fin de période : 40978. La différence entre les 2 index donne la consommation de la période facturée soit 2 629 KWh.

Attention ! La facture est basée sur un index réel malgré l'indication *« facture basée sur la dernière relève de votre compteur effectuée par ENEDIS : 39906 le 07/11/2019 »*. La relève ayant eu lieu le 7/11/2019 et l'index de fin de période étant fixé au 30/11/2019, cette facture est donc basée sur un index estimé de 40978. La légende à droite de la facture indique bien qu'il n'y a pas de relevé réel comme base de facturation (l'index serait alors grisé) sinon cela serait indiqué comme suit :

Consommation Annuelle de Référence : 15217 kWh

Energie active	2833	3168	2824	2375	2317	2339	2629
Période	nov-18	janv-19	mars-19	mai-19	juil-19	sept-19	nov-19

Exemple de facture ENGIE pour un site C5

Ci-dessous, une facture du SIEM envoyée par le fournisseur ENGIE (marché SIEM 01/01/2020-31/12/2021) :

Dans cette facture, l'identification unique du site (numéro de PDL, nom et adresse) n'est pas indiquée sur cette page de la facture. Il se trouve sur la page de garde de la facture pour une facture mono-site.

Votre facture en détail — DUPLICATA — document à conserver 5 ans

Votre contrat d'énergie

Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Maitriz'Elec Energie Fixe

- Votre contrat arrive à échéance le 31/12/2021.
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 36 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.
- 0 % d'électricité d'origine renouvelable.

Informations contractuelles

Electricité = Fourniture

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 08/07/20 au 07/01/21						15,12	5,5%
Consommation du 08/07/20 au 07/01/21	713	49237	56540	= 7303	0,05516	402,83	20,0%
Contribution cee du 08/07/20 au 07/01/21				7303	0,00518	37,83	20,0%
Obligation Capacité du 08/07/20 au 31/10/20				4371	0,00488	21,33	20,0%
Obligation Capacité du 01/11/20 au 31/12/20				2637	0,00488	12,87	20,0%
Obligation Capacité du 01/01/21 au 07/01/21				295	0,00841	2,48	20,0%

Période de facturation

Consommation sur la période + CEE + Mécanisme de capacité

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Composante de comptage du 08/07/20 au 31/07/20			1,34	5,5%
Composante de comptage du 01/08/20 au 07/01/21			9,15	5,5%
Composante de soutirage du 08/07/20 au 31/07/20			12,78	5,5%
Composante de soutirage du 01/08/20 au 07/01/21			94,68	5,5%
Composante de gestion du 08/07/20 au 31/07/20			0,84	5,5%
Composante de gestion du 01/08/20 au 07/01/21			5,89	5,5%
Consommation du 08/07/20 au 31/07/20	866	0,03770	32,65	20,0%
Consommation du 01/08/20 au 07/01/21	6437	0,03880	249,76	20,0%

Part fixe sur la période *

Part variable sur la période *

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (124,68 € x 0,2704)			33,71	5,5%
Taxes locales - part communale (²)	7008	0,00616	43,17	20,0%
Taxes locales - part communale (²)	295	0,00624	1,84	20,0%
Taxes locales - part départementale (³)	7008	0,00327	22,93	20,0%
Taxes locales - part départementale (³)	295	0,00332	0,98	20,0%
Contrib. service public élec du 08/07/20 au 07/01/21	7303	0,02250	164,32	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
1 166,50	9,54	198,60	1 374,64

Historique de vos consommations en kWh

Électricité

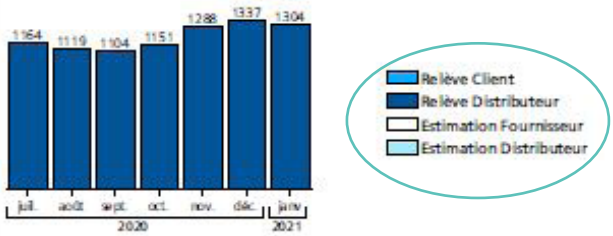

Historique de votre facturation en €

2020	juil.	1 272,65
2021	janv	1 374,64

Montants TTC, services compris

Sur cette page, il n'est pas spécifié si la facture est basée sur un index estimé ou réel. Il faut regarder l'encadré « historique de vos consommations » pour se rendre compte que **la facture est basée sur un index relevé**, par ENEDIS, comme le montre la légende du graphique.

La rubrique « **Services et prestations techniques** » est destinée à la facturation :

- des services commercialisés par le fournisseur ;
- des prestations techniques réalisées par ENEDIS (mise en service, modification de puissance, résiliation...).

** Augmentation du TURPE tous les ans au 1er août.*

Exemple de facture de sites C4 à C2

Ci-dessous, une facture d'un membre envoyée par le fournisseur Total Energies (marché SIEM 01/01/2020-31/12/2021) :

Le 1er juin 2021, Total Direct Energie est devenu Total Energies

Période de facturation

Numéro de PDL à 14 chiffres = numéro unique par site

Identification du site : nom et adresse

Type de contrat

Type de site et option tarifaire

Puissance du compteur par cadran horosaisonnier

partie Fourniture

partie Transport et Acheminement

partie Taxes et Contributions

Consommation sur la période

part fixe sur la période, régularisation des sommes provisionnées sur la période précédente et provision sur la période suivante.

part variable sur la période

PRM : 300 **ID N°0001 - FACTURATION PERIODE DU 11/02/2021 AU 10/03/2021**

Vos références
Nom site :

Adresse du site

Tarif non réglementé
Segment : C4
Raccordement : BT > 36 kVA
Tarif acheminement : Courte Utilisation

Puissances souscrites	Valeur contractuelle (kW)
HPH	48
HCH	48
HPE	48
HCE	48
Puissance pondérée	**48,00**

Données de comptage
Compteur PME-PMI 4 postes
Matricule compteur
Coefficient de lecture : 1

Historique de la consommation du site

Période	mars-20	avri-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	octo-20	nove-20	déce-20
	7459	4446	4071	2098	1810	1650	1502	1549	7213	10057
Période	janv-21	févr-21	mars-21							
	11785	6643	10935							

Légende : Relevé Enedis / Estimé Enedis

Relevé de consommation	Ancien index le 11/02/2021	Nouvel index le 10/03/2021
HPH	303867	310875
HCH	172229	176156
HPE	149782	149782
HCE	103708	103708

Puissance mesurées	Valeurs atteintes (kVA)	Dépassement (heure)
HPH	40	0
HCH	29	0

		Quantité (kWh)	Prix unitaire	H.T.
Energie active				**875,16 €**
Période du 11/02/2021 au 10/03/2021				
Heures Pleines Hiver		7008	0,07526	527,42 €
Heures Creuses Hiver		3927	0,05408	212,37 €
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver		7008	0,01865	130,70 €
Mécanisme de capacité Heures Creuses Hiver		3927	0,00119	4,67 €
Transport et acheminement				**559,57 €**
Composante de comptage - Echoir	du 11/03/2021 au 09/04/2021	30	1,2	36,00 €
Composante de comptage - Echu	du 11/02/2021 au 10/03/2021	28	1,2	33,60 €
Composante de comptage - Reprise	du 11/02/2021 au 09/03/2021	-30	1,2	-36,00 €
Composante de gestion - Echoir	du 11/03/2021 au 09/04/2021	30	0,50301	15,09 €
Composante de gestion - Echu	du 11/02/2021 au 10/03/2021	28	0,50301	14,08 €
Composante de gestion - Reprise	du 11/02/2021 au 09/03/2021	-30	0,50301	-15,09 €
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 11/03/2021 au 09/04/2021	1440	0,0286	41,18 €
Composante de soutirage fixe - Echu	du 11/02/2021 au 10/03/2021	1344	0,0286	38,44 €
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 11/02/2021 au 12/03/2021	-1440	0,0286	-41,18 €
Composante de soutirage variable Heures Creuses Hiver	du 11/02/2021 au 10/03/2021	3927	0,0308	120,95 €
Composante de soutirage variable Heures Pleines Hiver	du 11/02/2021 au 10/03/2021	7008	0,0503	352,50 €
Taxes et contributions (HT)		**Assiette (kWh)**		**305,64 €**
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)				23,29 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE,€/kWh)		10935	0,0225	246,04 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE, €/MWh, année 2021)		10935	0,00221	24,17 €
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE, €/MWh, année 2021)		10935	0,00111	12,14 €
TVA *		**Assiette (€)**		**348,07 €**
TVA à 20%		1740,37 €		348,08 €
TOTAL TTC *				**2088,44 €**

* TVA et TOTAL TTC à titre indicatif, se reporter à la 1ere page pour le montant global.

Les sites C4, C3 et C2 sont équipés de compteur télérelevé, c'est à dire qu'ils sont dotés d'une puce GSM permettant de **transmettre les données de consommation à chaque fin de mois**. Les relèves sont donc automatiques, transmises au fournisseur qui établit une **facture sur la base des index reçus**.
Cette facture devrait donc être basée sur un index réel et non **estimé** comme l'indique les informations de cette rubrique. Or, la période de consommation commençant le 11/02/2021, cette facture est basée sur une estimation de la consommation en fonction de l'index reçu début février pour la période de janvier 2021 et début mars pour la période de février 2021.

Dans le cadre du marché SIEM, les contrats obtenus pour les sites d'une puissance supérieure à 36KVa n'ont pas d'abonnement.

La facture avec un contrat au Tarif Règlementé de Vente d'Electricité (TRV) - EDF

Note importante : Le Tarif Règlementé de Vente (TRV) appelé aussi tarif régulé est uniquement commercialisé par EDF. Il ne concerne plus que les contrats ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVa (C5).
De plus, depuis le 1er janvier 2021, seuls les particuliers et les professionnels comptant moins de 10 salariés et/ou ayant un chiffre d'affaire annuel de moins de 2 millions d'euros peuvent conserver ces contrats.

La facturation d'un contrat au TRV est relativement simple et beaucoup moins détaillée.

3 / 8

Document à conserver 10 ans

NOM DU SITE

Détail de votre facturation par site du 25/06/2020 n°

Données contrat	Données Point de Livraison
Tarif Bleu pour clients non résidentiels	ADRESSE DU SITE
Option Base 36kVA	Réf Acheminement Electricité :
Réf. de votre contrat	Groupe : FACTURES D ENERGIE
Prix réglementés	Code d'imputation : F0:Services Généraux
Souscrit depuis le	

Urgence
Dépannage Electricité Enedis
09 726 750 51 (service gratuit + prix d'appel)

Informations contractuelles et techniques

Evolution de la consommation facturée en kWh

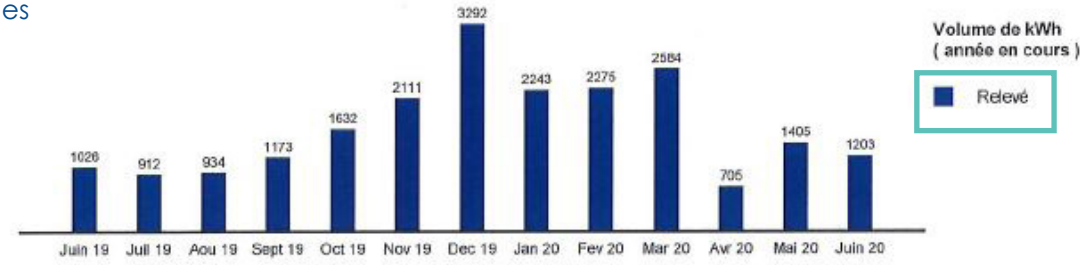

partie founiture ET transport et acheminement

Total EDF Electricité *				324,53 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	54,08 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/04/2020 au 31/05/2020		27,04 €/mois	54,08 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 2 608 kWh	Prix unitaire HT	270,45 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 18/04/2020 au 17/06/2020	2 608 kWh	10,370 c€/kWh	270,45 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 47,41 €, et la part variable est de 32,02 € → **TURPE**

Services et prestations techniques

Services			0,00 €	HT
		Assiette		Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)			INCLUS	

Partie Taxes et Contributions

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				97,11 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 18/04/2020 au 17/06/2020	2 608 kWh	2,250 c€/kWh	58,68 €	20,00 %
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 18/04/2020 au 17/06/2020	2 608 kWh	0,32725 c€/kWh	8,54 €	20,00 %
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 18/04/2020 au 17/06/2020	2 608 kWh	0,65450 c€/kWh	17,07 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 18/04/2020 au 18/06/2020	47,41	27,04 %	12,82 €	5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		421,64 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	74,63 €	
TVA à 5,50%	66,90 €	3,68 €	
TVA à 20,00%	354,74 €	70,95 €	
Total TTC pour ce site		496,27 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage
Identifiant de comptage : 774 **Type de compteur :** Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 2H24-7H24 11H54-14H54
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC associées à deux saisons

Les CEE et le mécanisme de capacité ne sont pas appliqués aux TRV !

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	49926 le 18/04/2020	51331 le 18/05/2020
Base	51331 le 18/05/2020	52534 le 18/06/2020

→ Index

COMMENT COMPARER ? Calculer le prix au KWh !

Vous cherchez à comparer vos contrats avec les TRV mais cela manque de détail ! Le plus simple est de ramener votre facture HT au prix du KWH :

Facture **ENGIE**		Total	Prix au KWh
Consommation 7 303 KWh	Conso = 402,83 € + CEE = 37,83 € + capacité = 36,68 €	477,37 €	**0,0653 €**

Facture **EDF TRV**		Total	Prix au KWh
Consommation 2 608 KWh	Conso = 270,45 € - TURPE = 79,43 €	191,02 €	**0,0732 €**

Glossaire

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité. Le SIEM est l'AODE sur le département de la Marne. Il est le propriétaire du réseau de distribution publique d'électricité marnais. Il a concédé son réseau à ENEDIS pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés et assurer la mission de service public de distribution d'électricité.

Cadrans horosaisonniers : pour les sites C4 à C2, la consommation est divisée en fonction des classes temporelles :

- HPH : Heures Pleines Hiver
- HCH : Heures Creuses Hiver
- HPE : Heures Pleines Eté
- HCE : Heures Creuses Eté
- Pointe : sites raccordés au réseau HTA.

CRÉ - Commission de Régulation de l'Énergie : Autorité indépendante chargée de garantir le bon fonctionnement des marchés français de l'énergie au bénéfice du consommateur : www.cre.fr

ENEDIS : Distributeur d'électricité sur le département de la Marne. Filiale d'EDF. www.enedis.fr

Facture Monosite : facturation d'un seul site par facture.

Facturation Multisite : facturation de plusieurs sites dans une facture. La page de garde indique le montant global de la facture égal à la somme de toutes les factures détaillées.

Index : numéros qui se trouvent sur le compteur d'électricité chez le client. Ils mesurent la quantité d'électricité consommée.

Offre de marché : contrat de fourniture d'électricité proposé par tous les fournisseurs français depuis 2007. Ce sont les tarifs non règlementés.

Option Tarifaire (aussi appelé Formule Tarifaire d'Acheminement = FTA) : pour les sites C5, il s'agit du type de comptage du contrat de fourniture. Elle peut être en option BASE : tarif de l'électricité identique tout au long de la journée ou Heures Pleines/Heures Creuses : tarif différencié selon les heures de la journée.

PDL : Point De Livraison, c'est le numéro d'identification unique d'un site de consommation d'électricité.

PRM : Point de Raccordement Mobil (voir PDL).

RAE : Référence Acheminement Electricité (voir PDL).

RTE : Réseau de Transport d'Electricité. Filiale d'EDF chargée de transporter l'électricité des centrales de productions vers les postes sources. www.rte-france.com

TRV : Tarif Règlementé de Vente. Contrat au tarif régulé par les pouvoirs publics, uniquement commercialisé par EDF.

Groupement de commandes ELECTRICITE organisé par le SIEM

Suite à la disparition des tarifs règlementés pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva, le Comité Syndical du SIEM a souhaité mettre en place un Groupement de commandes pour la fourniture en électricité des sites des organismes publics.

Depuis 2014 :

- **284 collectivités, intercommunalités, syndicats et organismes publics** ont adhéré au groupement,
- **3 966 sites** fournis en électricité,
- **près de 50 Gwh de consommation annuelle**
- **tous les types de sites représentés** : C5 éclairage public et bâtiment, C4, C3, C2.

Les **avantages de la commande groupée** pour les adhérents :

- réduction de la facture énergétique la première année ;
- accompagnement et assistance du SIEM tout au long de la vie des contrats ;
- conservation de la gestion de ses contrats ;
- un seul appel d'offres pour l'ensemble des membres, rédigé et publié par le SIEM ;
- choix des fournisseurs au plus près des attentes des membres.

Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne
2 place de la Libération - BP 352
51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
03.26.64.13.22 - siem@siem51.fr
www.siem51.fr

Directeur de publication : Pascal DESAUTELS, Président
Juin 2021